





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2022-55**

Séance publique du

7 avril 2022

**Présidence de Sophie JOISSAINS
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20220407- lmc1210141-DE-1-1
Date de signature : 12/04/2022
Date de réception : lundi 11 avril 2022
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : CREATIONS ET SUPPRESSIONS D'EMPLOIS A L'EFFECTIF MUNICIPAL DE LA VILLE
D'AIX-EN-PROVENCE**

Le 7 avril 2022 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre de la Verrière, 10 rue des Allumettes, 13100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 1er avril 2022, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Laurence ANGELETTI à Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Monsieur Jacques BOUDON à Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Madame Françoise COURANJOU à Madame Dominique AUGÉY, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Philippe KLEIN à Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Monsieur Jules SUSINI à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Michael ZAZOUN à Madame Fabienne VINCENTI, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Sophie JOISSAINS.

Excusés sans pouvoir :

Madame Béatrice BENDELE, Madame Elisabeth HUARD, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Alain PARRA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Ressources
Direction du Recrutement et
Développement des Compétences

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 AVRIL 2022

Nomenclature : 4.1
Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

RAPPORTEUR : Madame Sophie JOISSAINS

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : CREATIONS ET SUPPRESSIONS D'EMPLOIS A L'EFFECTIF MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés ou supprimés par l'organe délibérant.

La présente délibération est destinée à mettre à jour le tableau des effectifs pour ajuster la répartition des grades vacants en fonction des évolutions de carrière, des besoins prévisionnels et des départs identifiés pour 2022.

1/ Plan de recrutement et résorption des emplois précaires

GRADE	CREATIONS	SUPPRESSIONS	INCIDENCES
ATTACHE PRINCIPAL	1	1	<i>Création</i> d'un emploi d'attaché principal à 100 % <i>Suppression</i> d'un emploi de directeur territorial à 100 %
REDACTEUR PRINCIPAL DE 2 ^{ème} CLASSE	3	3	<i>Création</i> de trois emplois de rédacteur principal de 2 ^{ème} classe à 100 % <i>Suppression</i> de trois emplois de rédacteur principal de 1 ^{ère} classe à 100 %.
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1 ^{ère} CLASSE	3	3	<i>Création</i> de trois emplois d'adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe à 100 % <i>Suppression</i> de deux emplois d'adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe et d'un emploi d'adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe à 100 %.
ADJOINT ADMINISTRATIF	8	8	<i>Création</i> de huit emplois d'adjoint administratif à 100 % <i>Suppression</i> de trois emplois d'adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe ; d'un emploi d'adjoint du patrimoine ; de deux emplois de technicien territorial principal de 1 ^{ère} classe ; d'un emploi de technicien territorial principal de 2 ^{ème} classe et d'un emploi d'éducateur des activités physiques et sportives principal de 1 ^{ère} classe à 100 %.
ANIMATEUR PRINCIPAL DE 1 ^{ère} CLASSE	1	1	<i>Création</i> d'un emploi d'animateur principal de 1 ^{ère} classe à 100 % <i>Suppression</i> d'un emploi de bibliothécaire principal à 100 %

ANIMATEUR PRINCIPAL DE 2 ^{ème} CLASSE	1	1	<u>Création</u> d'un emploi d'animateur principal de 2 ^{ème} classe à 100 % <u>Suppression</u> d'un emploi de bibliothécaire à 100 %
ASSISTANT DE CONSERVATION PRINCIPAL DE 2 ^{ème} CLASSE	2	2	<u>Création</u> de deux emplois d'assistant de conservation de 2 ^{ème} classe à 100 % <u>Suppression</u> d'un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe à 50 % et d'un emploi d'attaché principal de conservation du patrimoine à 100 %
ASSISTANT DE CONSERVATION	4	4	<u>Création</u> de quatre emplois d'assistant de conservation à 100 % <u>Suppression</u> d'un emploi d'assistant de conservation principal 1 ^{ère} classe et d'un emploi d'assistant de conservation principal de 2 ^{ème} classe ; d'un emploi de bibliothécaire et d'un emploi de professeur d'enseignement artistique classe normale à 100 %
INFIRMIER DE CLASSE SUPERIEURE	1	1	<u>Création</u> d'un emploi d'infirmier de classe supérieure à 100 % <u>Suppression</u> d'un emploi d'infirmier en soins généraux classe normale à 100 %
INFIRMIER DE CLASSE NORMALE	1	1	<u>Création</u> d'un emploi d'infirmier de classe normale à 100 % <u>Suppression</u> d'un emploi d'éducateur des activités physiques et sportives à 100 %
AGENT SPECIALISE PRINCIPAL DE 2 ^{ème} CLASSE DES ECOLES MATERNELLES	1	1	<u>Création</u> d'un emploi d'agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles à 100 % <u>Suppression</u> d'un emploi d'agent spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles à 100 %

EDUCATEUR DES ACTIVITE PHYSIQUES ET SPORTIVES DE 2 ^{ème} CLASSE	1	1	<i>Création</i> d'un emploi d'éducateur des activités physiques et sportives de 2 ^{ème} classe à 100 % <i>Suppression</i> d'un emploi d'éducateur des activités physiques et sportives de 1 ^{ère} classe à 100 %
INGENIEUR PRINCIPAL	1	1	<i>Création</i> d'un emploi d'ingénieur principal à 100 % <i>Suppression</i> d'un emploi d'ingénieur en chef à 100 %
INGÉNIEUR	1	1	<i>Création</i> d'un emploi d'Ingénieur à 100 %. <i>Suppression</i> d'un emploi d'agent de maîtrise principal à 100 %
ADJOINT TECHNIQUE	10	10	<i>Création</i> de dix emplois d'adjoint technique à 100 % <i>Suppression</i> de sept emplois agent de maîtrise principal ; de deux emplois d'agent de maîtrise et d'un emploi d'adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe à 100 %.

2/ Réussites concours

Chaque année, des agents municipaux déjà en poste au sein des services de la Ville, sous statut de titulaire ou de contractuel, réussissent les concours organisés par le Centre de gestion des Bouches du Rhône. La Ville offre d'ailleurs la possibilité aux agents ayant un projet d'intégration dans la fonction publique ou d'évolution professionnelle, de bénéficier via le CNFPT et parfois via d'autres organismes privés pour les épreuves d'admissibilité, de bénéficier d'une préparation.

La nomination suite à concours fait l'objet d'une étude, en lien avec la hiérarchie de l'agent, qui tient compte notamment de l'adéquation du grade avec l'emploi occupé par l'agent. Elle peut donc être différée sans que l'agent ne perde le bénéfice du concours puisque l'inscription sur la liste d'aptitude du concours est possible durant 4 années.

En cas de nomination, l'emploi doit être modifié. Le tableau ci-dessous identifie les emplois à modifier dans l'hypothèse où la nomination intervient sur le nouveau grade.

GRADE	CREATIONS	SUPPRESSIONS	INCIDENCES
ATTACHE	8	8	<u>Création</u> de huit emplois d'attaché à 100 % <u>Suppression</u> d'un emploi d'attaché principal ; d'un emploi de rédacteur ; d'un emploi de rédacteur principal de 1 ^{ère} classe ; de trois emplois de rédacteur principal de 2 ^{ème} classe ; d'un emploi de technicien et d'un emploi de technicien principal de 2 ^{ème} classe à 100 %
REDACTEUR	5	5	<u>Création</u> de cinq emplois de rédacteur à 100 % <u>Suppression</u> d'un emploi d'adjoint administratif ; d'un emploi de rédacteur ; d'un emploi d'adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe ; de trois emplois d'adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe à 100 %
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2 ^{ème} CLASSE	1	1	<u>Création</u> d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe à 100 % <u>Suppression</u> d'un emploi d'adjoint administratif à

			100 %
TECHNICIEN	2	2	<i>Création</i> de deux emplois de technicien à 100 % <i>Suppression</i> d'un emploi d'adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe et d'un emploi d'agent de maîtrise à 100 %
GARDIEN-BRIGADIER	3	3	<i>Création</i> de trois emplois de gardien-brigadier à 100 % <i>Suppression</i> d'un emploi de technicien principal de 2 ^{ème} classe et de deux emplois d'adjoint technique à 100 %
ASSISTANT DE CONSERVATION PRINCIPAL DE 2 ^{ème} CLASSE	1	1	<i>Création</i> d'un emploi d'assistant de conservation principal de 2 ^{ème} classe à 100 % <i>Suppression</i> d'un emploi d'assistant de conservation à 100 %
ANIMATEUR PRINCIPAL DE 2 ^{ème} CLASSE	1	1	<i>Création</i> d'un emploi d'animateur principal de 2 ^{ème} classe à 100 % <i>Suppression</i> d'un emploi d'agent social principal de 2 ^{ème} classe à 100 %

3/ Intégration directe dans un autre cadre d'emplois

Suite à l'examen de la situation de deux agents et afin de permettre leur intégration directe dans un autre cadre d'emplois, il convient de procéder aux créations et aux suppressions d'emplois suivantes.

GRADE	CREATIONS	SUPPRESSIONS	INCIDENCES
ADJOINT ADMINISTRATIF	1	1	<i>Création</i> d'un emploi d'adjoint administratif à 100 % <i>Suppression</i> d'un emploi d'adjoint technique à 100 %
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	1	1	<i>Création</i> d'un emploi d'agent de maîtrise principal à 100 % <i>Suppression</i> d'un emploi de brigadier-chef principal à 100 %

4/ Mise à jour des emplois fonctionnels

Seul l'emploi fonctionnel des agents occupant ce type de fonctions apparaît au tableau des effectifs. Afin de mettre à jour le tableau des effectifs, il convient de supprimer les emplois du grade d'origine de ces agents.

GRADE	CREATIONS	SUPPRESSIONS	INCIDENCES
ADMINISTRATEUR		1	<i>Suppression</i> d'un emploi d'administrateur à 100%

5/ Créations, suppressions d'emplois dans le cadre de la Commission d'Avancement et Promotion Interne

En vue de permettre l'exécution de la Commission d'Avancement et Promotion Interne du 23 mars 2022 portant sur l'examen des avancements de grade de fonctionnaires territoriaux et considérant les postes vacants au tableau des effectifs, il convient de procéder à un certain nombre de créations et de suppressions d'emplois qui seront effectives (sauf indications contraires) à compter du 1^{er} avril 2022.

CATEGORIE A			
GRADE	CREATIONS	SUPPRESSIONS	INCIDENCES
ATTACHE PRINCIPAL	1	1	<u>Création</u> d'un emploi d'attaché principal à 100 %. <u>Suppression</u> d'un emploi d'attaché à 100 %
INGENIEUR HORS CLASSE	2	2	<u>Création</u> de deux emplois d'ingénieur hors classe à 100 % <u>Suppression</u> de deux emplois d'ingénieur principal à 100 %
INGENIEUR PRINCIPAL	1	1	<u>Création</u> d'un emploi d'ingénieur principal à 100 % <u>Suppression</u> d'un emploi d'ingénieur à 100 %
CONSERVATEUR DU PATRIMOINE EN CHEF	1	1	<u>Création</u> d'un emploi de conservateur du patrimoine en chef à 100 % <u>Suppression</u> d'un emploi de conservateur du patrimoine à 100 %
CONSERVATEUR DE BIBLIOTHEQUE EN CHEF	1	1	<u>Création</u> d'un emploi de conservateur de bibliothèque en chef à 100 % <u>Suppression</u> d'un emploi de conservateur de bibliothèque à 100 %
ATTACHE PRINCIPAL DE CONSERVATION DU PATRIMOINE	1	1	<u>Création</u> d'un emploi d'attaché principal de conservation du patrimoine à 100 % <u>Suppression</u> d'un emploi d'attaché de conservation du patrimoine à 100 %

PROFESSEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE HORS CLASSE	2	2	Création de deux emplois de professeur d'enseignement artistique hors classe à 100 % Suppression de deux emplois de professeur d'enseignement artistique de classe normale à 100 %
INFIRMIER EN SOINS GENERAUX HORS CLASSE	1	1	Création d'un emploi d'infirmier en soins généraux hors classe à 100 % Suppression d'un emploi d'infirmier en soins généraux classe supérieure à 100 %

CATEGORIE B

GRADE	CREATIONS	SUPPRESSIONS	INCIDENCES
TECHNICIEN PRINCIPAL DE 1 ^{ère} CLASSE	8	8	Création de huit emplois de technicien principal de 1 ^{ère} classe à 100 % Suppression de huit emplois de technicien principal de 2 ^{ème} classe à 100 %
TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2 ^{ème} CLASSE	4	4	Création de quatre emplois de technicien principal de 1 ^{ère} classe à 100 % Suppression de quatre emplois de technicien à 100 %
REDACTEUR PRINCIPAL DE 1 ^{ère} CLASSE	1	1	Création d'un emploi de rédacteur principal de 1 ^{ère} classe à 100 % Suppression d'un emploi de rédacteur principal de 2 ^{ème} classe à 100 %
REDACTEUR PRINCIPAL DE 2 ^{ème} CLASSE	1	1	Création d'un emploi de rédacteur principal de 1 ^{ère} classe à 100 % Suppression d'un emploi de rédacteur à 100 %
REDACTEUR	1	1	Création d'un emploi de rédacteur à 100 % Suppression d'un emploi d'adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe à 100 %

ANIMATEUR PRINCIPAL DE 2 ^{ème} CLASSE	1	1	Création d'un emploi de d'animateur principal de 2 ^{ème} classe à 100 % Suppression d'un emploi d'animateur à 100 %
CATEGORIE C			
GRADE	CREATIONS	SUPPRESSIONS	INCIDENCES
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1 ^{ère} CLASSE	25	25	Création de vingt-cinq emplois d'adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe à 100 % Suppression de vingt-cinq emplois d'adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe à 100 %
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2 ^{ème} CLASSE	10	10	Création de dix emplois d'adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe à 100 % Suppression de dix emplois d'adjoint administratif à 100 %
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	14	14	Création de quatorze emplois d'agent de maitrise principal à 100 % Suppression de quatorze emplois d'agent de maitrise à 100 %
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL de 1 ^{ère} CLASSE	24	24	Création de vingt-quatre emplois d'adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe à 100 % Suppression de vingt-quatre emplois d'adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à 100 %
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL de 2 ^{ème} CLASSE	24	24	Création de vingt-quatre emplois d'adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à 100 % Suppression de vingt-quatre emplois d'adjoint technique à 100 %
ADJOINT TERRITORIAL DU PATRIMOINE PRINCIPAL DE 1 ^{ère} CLASSE	4	4	Création de quatre emplois d'adjoint territorial du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe à 100 % Suppression de quatre emplois d'adjoint territorial du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe à 100 %

AGENT SPECIALISE PRINCIPAL DE 1 ^{ère} CLASSE DES ECOLES MATERNELLES	20	20	<u>Création</u> de vingt emplois d'agent spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles à 100 % <u>Suppression</u> de vingt emplois d'agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles à 100 %
AGENT SOCIAL PRINCIPAL DE 1 ^{ère} CLASSE	1	1	<u>Création</u> d'un emploi d'agent social principal de 1 ^{ère} classe à 100 % <u>Suppression</u> d'un emploi d'agent social principal de 2 ^{ème} classe à 100 %
ADJOINT TERRITORIAL D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2 ^{ème} CLASSE	2	2	<u>Création</u> de deux emplois d'adjoint territorial d'animation principal de 2 ^{ème} classe à 100 % <u>Suppression</u> de deux emplois d'adjoint territorial d'animation à 100 %
ADJOINT TERRITORIAL D'ANIMATION PRINCIPAL DE 1 ^{ère} CLASSE	2	2	<u>Création</u> de deux emplois d'adjoint territorial d'animation principal de 1 ^{ère} classe à 100 % <u>Suppression</u> de deux emplois d'adjoint territorial d'animation principal de 2 ^{ème} classe à 100 %

6/ Mise à disposition d'un agent municipal au sein de la Caisse d'Entraide du Personnel Municipal

A compter du 1^{er} mars 2022, la Ville d'Aix-en-Provence met à disposition, de la Caisse d'Entraide du Personnel Municipal, un agent municipal de catégorie C pour assurer les fonctions administratives, à temps complet, contre remboursement de salaires et charges sociales. Cette mise à disposition intervient suite au départ d'un agent précédemment en fonction à la caisse d'entraide.

La convention est établie pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} mars 2022, soit jusqu'au 28 février 2025.

Je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'ensemble des créations et suppressions d'emplois induites par la mise à jour du tableau des effectifs.

L'incidence financière sera imputable aux budgets 2022 sur les lignes 64-131 "rémunération principale du personnel non titulaire" et sur les lignes 64-111

"rémunération principale du personnel titulaire" qui présentent les disponibilités nécessaires ;

- **APPROUVER** les modifications d'emplois au tableau des effectifs induites par les réussites à concours.
L'incidence financière sera imputable aux budgets 2022 sur les lignes 64-111 "rémunération principale du personnel titulaire" qui présente les disponibilités nécessaires ;
- **DECIDER** de l'ensemble des créations et suppressions d'emplois induites par les changements de filière ;
- **APPROUVER** les suppressions d'emplois induites par la mise à jour des emplois fonctionnels ;
- **DECIDER** de l'ensemble des créations et suppressions d'emplois approuvées dans le cadre de la Commission d'Avancement et Promotion Interne.
L'incidence financière sera imputable aux budgets 2022 sur les lignes 64-111 "rémunération principale du personnel titulaire" qui présente les disponibilités nécessaires ;
- **APPROUVER** la mise à disposition d'un agent municipal de catégorie C auprès de la Caisse d'Entraide du Personnel Municipal.

DL.2022-55 - CREATIONS ET SUPPRESSIONS D'EMPLOIS A L'EFFECTIF MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE-

Présents et représentés	: 48
Présents	: 39
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 48
Pour	: 48
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

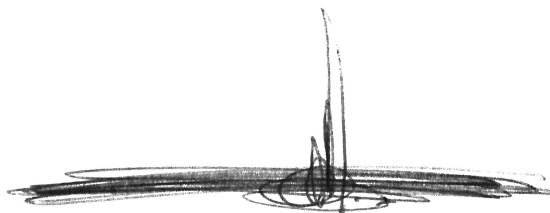
NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 12/04/2022
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

1

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



L'ANNEXE DE LA DELIBERATION
RECHERCHEE PEUT ÊTRE CONSULTÉE
AUPRES DE :

LA DIRECTION DES ASSEMBLEES ET DE LA
VIE INSTITUTIONNELLE

HÔTEL DE VILLE
13616 AIX-EN-PROVENCE CEDEX1

DU LUNDI AU VENDREDI, DE 9H00 A 16H00

Courriel : assemblees@mairie-aixenprovence.fr

Téléphone : 04 42 91 90 00